

même manière que les membres de l'Assemblée, et dont neuf devaient sortir de charge chaque année, à tour de rôle; ce conseil devait siéger tous les trois mois et s'occuper de tout ce qui fait aujourd'hui l'objet des délibérations des conseils municipaux. Une liste civile composée de la somme alors payable par les deux provinces devait être prise avant toute autre charge, sur le revenu consolidé. Les capitulations devaient être respectées, etc.

On ne tarda pas à s'apercevoir, en discutant cette mesure, qu'on manquait des renseignements nécessaires. D'ailleurs le parti conservateur du Haut-Canada avait envoyé contre le projet d'union, une pétition, dont le premier personnage de la colonie, le juge en chef Robinson, était le porteur. Lord John Russell dut en conséquence se contenter de faire subir au bill sa deuxième lecture; et il résolut d'envoyer de nouveau sur les lieux une personne compétente qui continuerait en quelque sorte la mission dont avait été chargé lord Durham. Il fallait pour cette tâche un politique habile, qui fût en même temps versé dans les questions de commerce et de finance. Le Haut-Canada était presque en état de banqueroute, son revenu pouvant à peine suffire à payer l'intérêt de sa dette.¹

1. D'après une dépêche du Lieutenant-Gouverneur, Sir George Arthur, en date du 8 juin 1839, la dette du Haut-Canada s'élevait à £1,162,187. Sur cette somme, environ £900,000 avaient été appliqués à des travaux d'utilité publique. Mais il fallait encore £300,000 pour compléter la construction du Canal Welland, et £117,000 pour racheter les actions possédées par des particuliers dans cette entreprise. Il fallait encore, pour d'autres dépenses publiques £83,000, ce qui faisait en tout £1,400,000 dont le Haut-Canada avait absolument besoin. Cette province avait en outre contracté une dette de £270,000 pour faire des avances à certaines localités et encourager les entreprises locales. En attendant le remboursement de ces sommes, elle payait sur cette dette un intérêt annuel de £13,500. Maintenant les dépenses permanentes du Gouvernement, administration de la justice, subventions pour l'éducation, pénitencier, phares, etc., s'élevaient à £55,000.

En mettant à £70,000 l'intérêt annuel de la dette, on se trouvait donc avoir à payer chaque année une somme de £138,500. Or les seules ressources dont disposait la province étaient les suivantes :

Droits sur les importations des Etats-Unis, environ.....	£13,000
Droits d'accise.....	8,000
Péages sur le Canal Welland (une fois complété) environ..	20,000
“ sur d'autres travaux publics.....	2,000
Intérêt sur les avances faites aux localités.....	13,500
Part payée par le Bas-Canada sur les droits prélevés à Québec.....	45,000
	£101,500

D'après une dépêche de M. C. Poulett Thomson, du 11 mars 1840, la dette totale du Haut-Canada pouvait s'élever à £1,200,000 courant, et celle du Bas-Canada à £95,000. Dans une autre dépêche en date du 27 juin de la